

**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 26 :**

CONVENTION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE D'UN TERRAIN SNCF
POUR L'USAGE ET LA GESTION DE LA
LIGNE VERTE 1^{ERE} PORTION, ENTRE LA
PLACE RAVEZIES ET LA RUE RIGAL

Séance ordinaire du 27 Mars 2018

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 27 Mars 2018

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 1

Excusés : 4

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Philippe FARGEON, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, , Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (à Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (à Alain MARC), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Gwénaél LAMARQUE), Emmanuelle CHOIGNOT (à Claire LAYAN)

Absent : Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : Thierry VALLEIX

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

DOSSIER N° 26 : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN SNCF POUR L'USAGE ET LA GESTION DE LA LIGNE VERTE 1^{ERE} PORTION, ENTRE LA PLACE RAVEZIES ET LA RUE RIGAL

RAPPORTEUR : Bernard JUNCA

Les communes du Bouscat et de Bruges ont délégué la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction d'une ligne verte sur des terrains appartenant à SNCF Réseau, entre la place Ravezies et le quartier Sainte Germaine, au niveau de l'avenue de la Libération.

Une délibération a été actée en ce sens au Conseil Municipal du 12 décembre 2017.

L'opération consiste à aménager le linéaire, soit sur la voie ferrée désaffectée elle-même, soit en bas du talus de la voie ferrée, entre la place Ravezies et la future halte Le Bouscat-Sainte Germaine, en passant par la station « la Vache » du tram-train, pour développer un projet paysager intégrant les déplacements doux (piétons/deux roues), sur un linéaire de l'ordre de 3,3 km.

Une première portion est en cours d'aménagement dans le courant du premier trimestre 2018 entre la place Ravezies et la rue Rigal qui se situe sur la Commune du Bouscat.

La mise en service de ce premier tronçon est prévue au 1^{er} juin 2018 et il convient aux communes de conventionner avec SNCF Réseau pour définir les modalités d'usage et de gestion du site à partir de cette date. C'est l'objet de la présente délibération et du projet de convention annexé (conditions particulières et conditions générales).

Une participation financière de la commune est attendue au titre des impôts et taxes à hauteur de 250 € HT/an, et une participation financière unique à hauteur de 800 € HT au titre des frais d'établissement et de gestion du dossier.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'accepter les termes de la convention dont le projet est annexé à la présente délibération,
- d'autoriser M. le Maire à signer la présente convention,
- d'accepter les participations financières prévues par ladite convention.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5215-26,

VU la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2017,

VU le projet de convention entre SNCF Réseau et la commune du Bouscat annexé,

CONSIDERANT l'intérêt pour les usagers et la collectivité d'améliorer l'inter modalité des modes de transport et développer les modes de transport alternatifs,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

34 voix POUR

Article 1 : Accepte le principe conventionnement avec SNCF Réseau,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que tous les autres documents nécessaires à sa mise en œuvre,

Article 3: Dit que les crédits correspondant seront inscrits au chapitre 011.

Fait et délibéré le 27 mars 2018

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Patrick BOBET
